

Les Bâtiments Exemplaires de Bruxelles



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



VILLE DURABLE
BRU



DES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES À BRUXELLES, C'EST POSSIBLE !



APPEL À PROJETS

Depuis 2007, la Région de Bruxelles-Capitale organise des appels à projets Bâtiments Exemplaires pour la promotion de projets de construction et de rénovation exemplaires sur le plan de la performance énergétique et environnementale. L'objectif est aussi de démontrer ainsi la faisabilité technique

et économique de tels projets à Bruxelles.

Sur 172 dossiers introduits de 2007 à 2009, 117 projets totalisant une superficie d'environ 265.000 m² ont été retenus et subsidiés, pour un montant total de 18,5 millions d'euros.

En 2007, la Région bruxelloise ne comptait pas encore de bâtiment passif. Suite aux appels à projets, la superficie de bâtiments passifs à Bruxelles devrait atteindre 80.000 m² d'ici 2013.



APPUI DE LA RÉGION

Les lauréats reçoivent un subside de 100 €/m², dont 90 €/m² pour le maître de l'ouvrage et 10 €/m² pour le concepteur du projet. Une guidance technique peut également être fournie durant la réalisation du projet.

← L'Espoir*, Molenbeek-Saint-Jean, Lauréat Bâtiment Exemplaire 2008
© Arch. Carnoy - photo ASBL Bonnevie

PROMOTION DES LAURÉATS

Les projets sont présentés dans des articles, des fiches de projet, des séminaires, l'ouvrage 'Vert Bruxelles! Architectures à suivre', ... Des visites à l'attention du public sont organisées pendant ou après la réalisation du projet. La Région bruxelloise souhaite ainsi accroître la visibilité des projets d'éco-construction et inciter encore plus de Bruxellois à se lancer dans la construction durable.

ENVIE D'AGIR ?

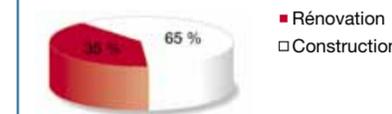
Sur le site web de Bruxelles Environnement, vous trouverez plus d'informations sur le règlement et les lauréats des appels à projets. Consultez aussi notre documentation en matière d'éco-construction et d'énergie (guides pratiques pour la construction durable, vademecum URE pour professionnels, ...).

VISITEZ NOTRE SITE WEB

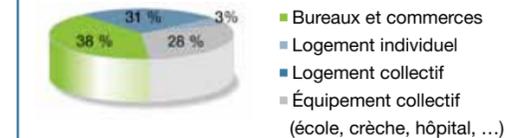
www.bruxellesenvironnement.be/batimentsexemplaires

117 BÂTIMENTS EXEMPLAIRES EN CHIFFRES

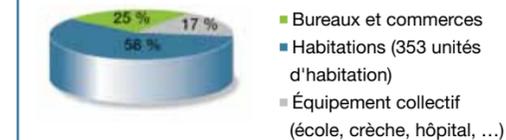
Superficies comparées de rénovation et de construction neuve



Superficie par secteur



Bâtiments passifs à Bruxelles en 2013 : 80.000 m²



UN BÂTIMENT EXEMPLAIRE : C'EST QUOI ?

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un bâtiment exemplaire doit répondre aux critères suivants :

ÉNERGIE

Sur le plan énergétique, le projet doit chercher à minimiser les besoins en énergie primaire et l'utilisation de sources d'énergie conventionnelles (mazout, gaz, électricité), et tendre vers un bâtiment zéro carbone (pas d'émissions de CO₂).

ÉCO-CONSTRUCTION

Le projet doit inclure des mesures de limitation de l'impact du bâtiment sur l'homme et son environnement, en ce qui concerne la gestion des eaux, le confort et la santé, la gestion des déchets, les matériaux, ...

RENTABILITÉ ET REPRODUCTIBILITÉ

Les techniques existantes et les solutions innovantes doivent être combinées en un projet ambitieux, mais toujours accessible du point de vue technique et financier pour le marché bruxellois.

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET VISIBILITÉ

La visibilité du projet, son implantation dans l'espace public et sa qualité architecturale (notamment sur le plan du confort d'habitation, de l'esthétique et de l'usage bien étudié des matériaux) sont également évaluées.

PROCÉDURE

- Analyse technique des dossiers de candidature par des experts externes.
- Évaluation des projets par un jury, qui peut demander un feedback aux experts.
- Signature d'une convention entre Bruxelles Environnement et les lauréats, avec des engagements de part et d'autre.
- En cours de réalisation du projet, échange d'informations relatives aux travaux et aux difficultés rencontrées.
- Versement des subsides après l'inauguration du projet.
- Communication des données de consommation à Bruxelles Environnement durant les 5 premières années.



QUELS BÂTIMENTS EXEMPLAIRES ET POUR QUI ?

QUI PEUT INTRODUIRE UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

L'appel à projets est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage qui construisent ou rénovent à Bruxelles : particuliers, pouvoirs publics, institutions parastatales, entreprises privées (promoteurs immobiliers, entreprises, asbl, ...).

DESTINATION DES BÂTIMENTS

Les bâtiments visés par l'appel à projets doivent être situés en Région de Bruxelles-Capitale et avoir l'une des destinations principales suivantes :

- habitation unifamiliale
- logement collectif
- équipement collectif (école, hôpital, crèche, maison de jeunes, salle de sport, ...)
- bureau, bâtiment commercial ou industriel

Il peut s'agir d'une construction neuve, d'une reconstruction, d'une rénovation, d'une extension ou d'une combinaison de ces types. Etant donné la diversité des affectations possibles, il peut s'agir aussi bien de petits (environ 120 m²) que de grands projets de construction (environ 10.000 m² ou même plus).



LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES SONT BONS POUR LA PLANÈTE

Habitations, bureaux, entreprises, équipements collectifs, ... sont conjointement responsables de 70 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre en Région bruxelloise! Les appels à projets Bâtiments Exemplaires de la Région de Bruxelles-Capitale amorcent dans le secteur de la construction une tendance bénéfique pour le climat, en promouvant d'autres manières de construire et de rénover :

- réduction de la consommation d'énergie
- économie d'eau
- réduction des émissions de CO₂
- choix de matériaux écologiques (isolation, intérieur, menuiserie, ...)

GAGNEZ 40% SUR VOTRE CONSOMMATION D'EAU

Avec un plan de gestion des eaux bien étudié, l'économie d'eau possible dans une habitation unifamiliale peut atteindre 40%.



DE 150 À 15 KWH/M² EN BESOIN D'ÉNERGIE

Le besoin net en énergie (BNE) pour le chauffage est la quantité de chaleur dont l'habitant a besoin pour obtenir une sensation de confort, et exprimé en kWh/m².an. La consommation d'énergie moyenne en chauffage pour les bâtiments existants à Bruxelles (tous secteurs confondus) est de 150 kWh/m².an. Les bâtiments basse énergie consomment jusqu'à 60 kWh/m².an. Les bâtiments très basse énergie consomment jusqu'à 30 kWh/m².an. Les bâtiments passifs ont un besoin en chauffage jusqu'à 15 kWh/m².an.



LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES PRÈS DE CHEZ VOUS

LA CARTE DES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES



DÉCOUVREZ TOUS LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES SUR :
www.bruxellesenvironnement.be/batimentsexemplaires

Un moteur de recherche et une carte interactive de la Région bruxelloise vous permettent de télécharger les info-fiches des lauréats. En ville, les bâtiments exemplaires se reconnaissent à leur plaquette d'identification apposée sur la façade.

INFOS



02 775 75 75
www.bruxellesenvironnement.be